

DOSSIER D'ENREGISTREMENT
PROJET DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI
DU SYVALOM DE LA VEUVE (51)

Evaluation des incidences Natura 2000

Version : 1

Date : 09/03/2023

Sommaire

1 *Evaluation des incidences Natura 2000*.....**5**

1 Evaluation des incidences Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (directive « oiseaux » de 1979) et de sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (directive « habitats » de 1992).

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) : au titre de la directive Oiseaux les états membres de l'union européenne doivent mettre en place ces ZPS sur les territoires les plus appropriés afin d'assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares. Ces ZPS sont directement issues des anciennes ZICO.
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) : au titre de la directive habitats chaque état membre doit proposer à la commission européenne des sites potentiels appelés pSIC (proposition de sites d'intérêt communautaire). Après validation de la commission le pSIC est inscrit comme SIC et est intégré au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC lorsque son document d'objectifs (DOCOB) est terminé et approuvé.

Sur chaque site un document d'objectifs (DOCOB), document d'orientation et de gestion est élaboré ou en cours d'élaboration.

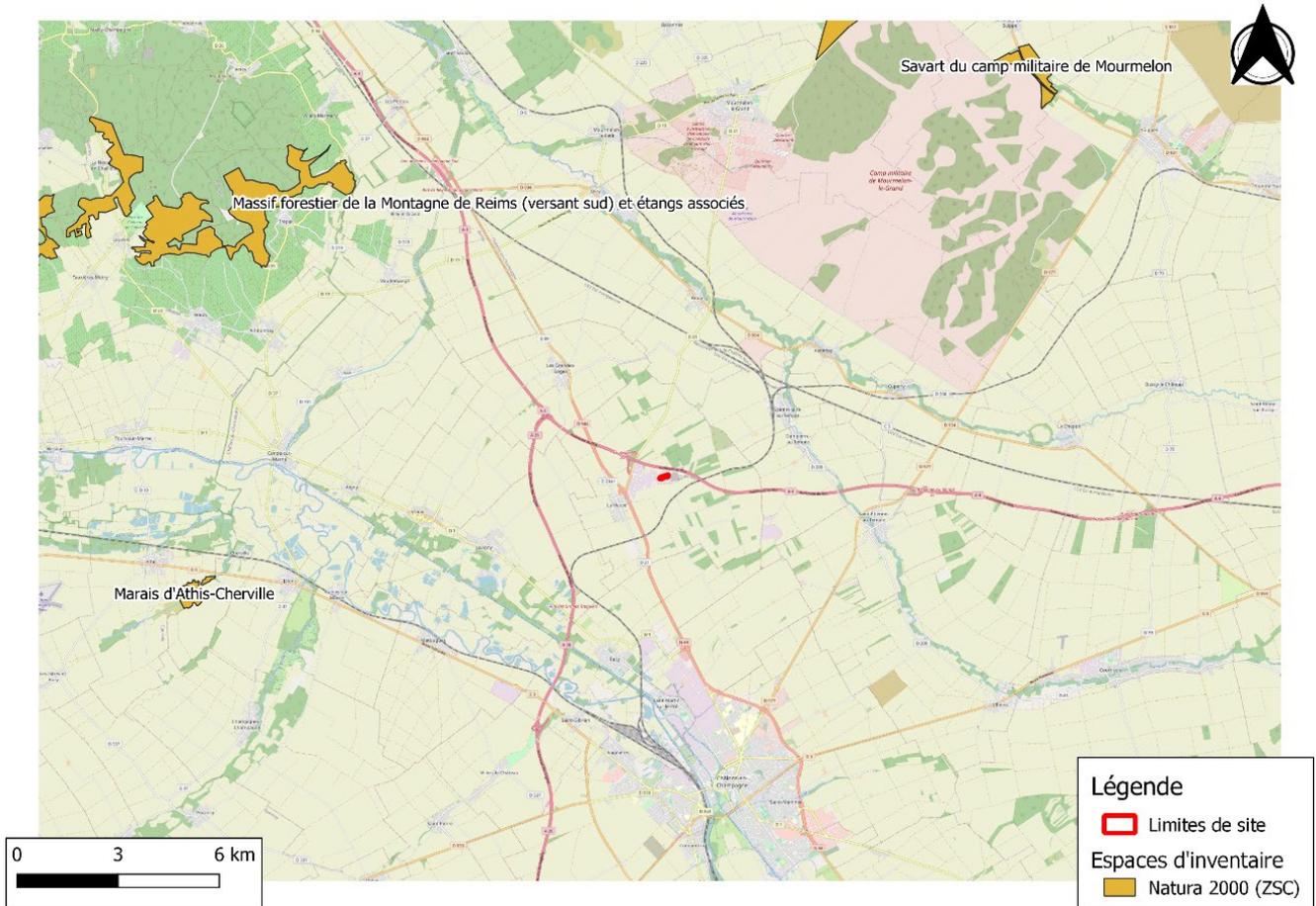
Un régime d'évaluation des incidences des programmes et projets d'aménagement affectant les espaces de réseau Natura 2000 a été prévu. L'évaluation d'incidence qui s'insère dans les régimes d'autorisation ou d'approbation existants, a pour objet de vérifier la compatibilité des programmes et projets d'aménagement avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Aucun site Natura 2000 n'est localisé dans l'enceinte du périmètre du centre de tri de LA VEUVE, ni à proximité.

Les zones Natura 2000 les plus proches sont :

- La ZSC « Massifs forestiers de la montagne de Reims (versants sud) et étangs associés » qui se trouve à 13 km au nord-ouest du site sur les communes d'Ambonnay, Avenay-Val-d'Or, Aÿ-Champagne, Bouzy, Champillon, Dizy, Fontaine-sur-Ay, Germaine, Hautvillers, Mailly-Champagne, Mutigny, Nanteuil-la-Forêt, Saint-Imoges, Trépail, Val de Livre, Ville-en-Selve, Villers-Marmery ;
- La ZSC « Marias d'Athis-Cherville » qui se trouve à 13 km à l'ouest du site sur la commune d'Athis ;
- La ZSC « Savart du camp militaire de Mourmelon » qui se trouve à 15 km au nord du site sur les communes de Jonchery-sur-Suippe, Mourmelon-le-Grand, Saint-Hilaire-le-Grand.

Ces zones sont présentées dans la carte ci-dessous :



Aucune zone Natura 2000 n'interfère avec le périmètre du centre de tri de LA VEUVE. Compte tenu de l'éloignement du projet avec ces zones et de la nature des activités projetées, le projet n'engendrera pas d'incidence sur le réseau Natura 2000.